



PANAMERICAN JUDO CONFEDERATION

Aperçu de

**L'OPEN PANAMÉRICAIN
MONTRÉAL 2023**



CANADA

18 et 19 NOVEMBRE 2023

ÉVÈNEMENT DE QUALIFICATION A



v.28AOÛT2023

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION PANAMÉRICAINNE DE JUDO



Je voudrais saisir cette occasion pour vous souhaiter à tous une chaleureuse bienvenue au nom de la Confédération panaméricaine de judo. Nous sommes ravis que vous fassiez partie de notre communauté et nous sommes honorés de pouvoir travailler ensemble pour renforcer le judo continental.

Alors que nous allons de l'avant, nous continuons à nous concentrer sur le développement et la croissance du judo dans toute notre région, et nous nous engageons à offrir à tous nos membres des opportunités de participer à ce sport au plus haut niveau. Dans cette optique, j'ai le plaisir de vous inviter tous à la Coupe panaméricaine cadet et junior ainsi qu'à l'Open panaméricain, qui se tiendront dans la belle ville de Montréal, au Canada, du 16 au 19 novembre 2023.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à Judo Canada pour son soutien précieux dans l'organisation de cet événement d'envergure. Nous sommes convaincus qu'il s'agira d'une occasion exceptionnelle pour nous tous de nous rassembler et de mettre en valeur l'esprit du judo.



Une fois encore, je vous souhaite à tous la bienvenue et nous nous réjouissons de vous retrouver à Montréal.

Cordialement,

Carlos Zegarra Presser
Président
Confédération panaméricaine de judo

**MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE JUDO CANADA**

Chers judokas,

Au nom du conseil d'administration de Judo Canada, nous désirons vous inviter à la Coupe panaméricaine cadet et junior de Montréal 2023 et à l'Open panaméricain senior de Montréal 2023 qui se dérouleront dans la ville de Montréal (Québec) Canada, du 16 au 19 novembre 2023, impliquant toutes les fédérations affiliées à la Fédération internationale de judo.

La Coupe/l'Open panaméricain sera un événement reconnu pour les Classements mondiaux de l'IJF/CPJ pour les athlètes cadets U18 et juniors U21, et finalement, l'Open panaméricain senior de Montréal est un événement de classement mondial chez les hommes et chez les femmes. EN même temps, nous organiserons un camp d'entraînement dans notre magnifique CNE, du 13 au 15 novembre. Dans l'attente de les voir participer et performer à Montréal, nous souhaitons à tous les athlètes, entraîneurs et officiels une bonne chance et un excellent tournoi. Nous espérons que vous y créez de très bons souvenirs qui dureront toute votre vie.

Bon succès dans votre poursuite de l'excellence et rendez-vous à Montréal.



Mike Tamura
Président du conseil d'administration
Judo Canada

INFORMATIONS IMPORTANTES

AVANT LE VOYAGE

- Les passeports doivent être valables au moins six mois après la date d'arrivée.
- Vérifiez les conditions d'entrée dans le pays d'accueil et les exigences de la compagnie aérienne (le cas échéant).
- Vérifiez si vous avez besoin d'un visa et, le cas échéant, faites-en la demande auprès du comité d'organisation local (COL) en suivant les indications données dans la section **ENTRÉE DANS LE PAYS D'ACCUEIL**.
- Envoyez vos informations de voyage (arrivées et départs) **et une copie du passeport de chaque membre de votre délégation** au Comité d'organisation.
- Réservez votre hébergement auprès du comité d'organisation et envoyez une liste détaillée des hébergements.
- Disposer d'un formulaire individuel de décharge de responsabilité signée et approuvée à l'adresse suivante : <https://my.ijf.org/>. Le formulaire se trouve dans la section des documents : <https://www.ijf.org/covid19/2663>

ENTRÉE DANS LE PAYS D'ACCUEIL

Il incombe à chaque participant(e) de s'assurer qu'il/elle respecte les règles d'entrée (validité du passeport, visas, lettre d'autorisation d'entrée, COVID-19, etc).

ASSURANCE

- Il incombe à la fédération nationale de s'assurer qu'en plus de votre assurance habituelle, vous disposez d'une assurance couvrant tous les frais liés à COVID-19, y compris les frais d'hospitalisation et de rapatriement.
- Le comité d'organisation de la compétition, l'IJF et la CPJ n'acceptent aucune responsabilité pour toute réclamation liée à l'annulation de la compétition en raison de la COVID-19 ou des frais médicaux pour toute maladie liée à la COVID-19 qui pourrait affecter une fédération nationale ou un membre de la délégation pendant la compétition.

AVANT ET PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Suivre les mesures du gouvernement du pays d'accueil relativement à la COVID-19 (voir la section **ENTRÉE DANS LE PAYS D'ACCUEIL**).
- Suivre les règles du protocole COVID-19 de l'IJF (covid.ijf.org).
- Se laver/se désinfecter les mains régulièrement.



- Informer la délégation, l'IJF ou le/la responsable COVID-19 du COL et se soumettre à une mesure de la température sans contact et/ou à un test COVID-19 en cas de suspicion d'infection par COVID-19.
- Les mesures gouvernementales du COL peuvent être plus strictes que celles détaillées dans le protocole COVID-19 de l'IJF ou vice versa, les règles les plus strictes DOIVENT être suivies.

L'IJF/CPJ se réservent le droit d'évaluer tout(e) participant(e) en cas de suspicion d'infection à la COVID-19.

UTILISATION DU MASQUE

Le port du masque est facultatif*, sauf si le gouvernement du pays hôte l'exige, à l'exception de la compétition, de l'arbitrage, de l'entraînement et de la cérémonie de remise des prix, sur le tapis de compétition, sur le tapis d'échauffement, pendant l'échauffement ou l'entraînement, ou pendant les repas pris dans les salles prévues à cet effet.

(*) La commission médicale de l'IJF continue de recommander l'utilisation de masques dans les zones où la distance sociale est obligatoire.

REMARQUE IMPORTANTE :

LES LOIS ACTUELLES ÉTABLISSENT DES CONDITIONS D'ENTRÉE AU **CANADA** ET D'AUTRES CONDITIONS DE PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS. TOUTES CES EXIGENCES ONT AUJOURD'HUI ÉTÉ PRISES EN CONSIDÉRATION DANS LES PRÉSENTS RÈGLEMENTS DE L'ÉVÉNEMENT. TOUTEFOIS, COMME PARTOUT DANS LE MONDE, LES MESURES ÉVOLUENT EN FONCTION DE LA SITUATION ÉPIDÉMIologique, IL EST DONC POSSIBLE QUE LES EXIGENCES SOIENT MODIFIÉES.

1. PROGRAMME

Date	Heure	Activité	Lieu
Vendredi 17 novembre 2023	09:00 – 12:00	Accréditation Open panaméricain	Centre Pierre-Charbonneau
	14:00	Tirage Open panaméricain	En ligne
	15:30 – 16:00	Pesée non officielle Open panaméricain	Centre Pierre-Charbonneau
	16:00 – 16:30	Pesée officielle Open panaméricain	Centre Pierre-Charbonneau
Samedi 18 novembre 2023	Jour 1 – F : -48 kg, -52 kg, -57 kg, -63 kg; H : -60 kg, -66 kg, -73 kg		
	09:00 (*)	Préliminaires	Centre Pierre-Charbonneau
	14:00 (*)	Bloc final	Centre Pierre-Charbonneau
	15:30 – 16:00	Pesée non officielle Jour 2 Open panaméricain	Centre Pierre-Charbonneau
	16:00 – 16:30	Pesée officielle Open panaméricain	Centre Pierre-Charbonneau
Dimanche 19 novembre 2023	Jour 2 – F : -70 kg, -78 kg, +78 kg; H : -81 kg, -90kg, -100kg, +100kg		
	09:00 (*)	Préliminaires	Centre Pierre-Charbonneau
	14:00 (*)	Bloc final	Centre Pierre-Charbonneau

(*) Les horaires préliminaires et définitifs des blocs exprimés dans ce document sont provisoires, les horaires mentionnés seront confirmés au moment du tirage au sort et sur les chaînes de communication suivantes :

WhatsApp : <https://chat.whatsapp.com/JOVZlyAHqDVGEXSOALLbTq>

Telegram : https://t.me/CPJ_panel_informativo



2. DATE

Open panaméricain : Samedi 18 et dimanche 19 novembre 2023

3. INSCRIPTION

Action	Date limite	# Nombre de jours avant le 1er jour de la compétition
Lettre d'invitation (avec copie du passeport) *	15 septembre 2023	
Réservation d'hôtel	15 octobre 2023	13
Informations sur le voyage	25 octobre 2023	23
Païement de l'hôtel	1er novembre 2023	17
Inscription par noms dans judobase	8 novembre 2023	10

***Seules les lettres d'invitation et les demandes de visa seront gérées pour les personnes inscrites sur la plateforme d'inscription JUDOBASE et qui ont fait des réservations auprès des organisateurs.**

L'inscription doit se faire par le biais du système d'inscription en ligne de l'IJF à l'adresse <https://admin.judobase.org/> . Les délégations qui ne s'inscrivent pas dans les délais indiqués sur ce site ne pourront pas participer, sans exception. Date limite d'inscription : **8 novembre 2023**.

4. PARTICIPANTS

Tous les participants doivent avoir une affiliation IJF valide et être enregistrés dans judobase (www.judobase.org) par leur fédération nationale.

Tout(e) participant(e) peut s'inscrire à l'événement tant qu'il/elle :

- Ne fait pas l'objet d'une suspension disciplinaire.
- N'est pas suspendu(e) pour violation des règles antidopage.
- N'est pas sous le coup d'une suspension médicale.
- Est en bonne santé et en forme pour la compétition.
- N'est pas porteur(euse) d'une maladie contagieuse qui pourrait mettre en danger la santé d'autrui.
- Possède les connaissances techniques suffisantes (connaissance de la terminologie et de l'exécution de toutes les techniques de l'annexe H du SOR de l'IJF) et compréhension des règles sportives et d'arbitrage de l'IJF.
- Se conforme à toutes les règles du protocole COVID-19 de l'IJF et du protocole COVID-19 local.

Les participants des pays membres de la Confédération panaméricaine de judo doivent lire la section **13 AFFILIATION CPJ**.

Open panaméricain

- La date de naissance et la nationalité doivent être prouvées par un PASSEPORT officiel du pays d'origine.
- Uniquement les équipes nationales des fédérations membres de l'IJF
- Âge minimum : Né(e) en 2008 ou avant.

5. ORGANISATEUR

Nom	Judo Canada
Adresse	4545, avenue Pierre-De-Coubertin Montréal, QC H1V 0B2
Courriel	event@judocanada.org
Site Web	www.judocanada.org

6. SITE

Place	Centre Pierre-Charbonneau
Nombre de zones	3
Adresse	Centre Pierre-Charbonneau, 3000, rue Viau, Montréal (Québec) H1V 3J3
Ville Pays	Montréal, Canada



7. ENTRÉE DANS LE PAYS D'ACCUEIL

Le COL apportera son aide pour les visas dans la mesure du possible, mais il incombe à chaque participant(e) de se procurer le visa adéquat. Les demandes de visa ne seront acceptées que pour les personnes inscrites dans **judobase** pour l'événement.

Il est de la responsabilité de la fédération nationale de s'assurer que sa délégation respecte les conditions de séjour définies par le gouvernement du pays hôte de la compétition. Si un(e) participant(e) ne respecte pas ces conditions, les frais dérivés seront à la charge de la Fédération nationale correspondante.

Veuillez noter que les approbations ou les rejets de visa sont effectués par les autorités gouvernementales et que le COL n'a aucun contrôle sur ce point et ne peut être tenu(e) responsable des rejets éventuels.

!! IMPORTANT!!

Les organisateurs locaux prêteront main forte autant que possible avec les visas, mais chaque participant(e) est responsable d'avoir le bon visa.

Les demandes de visa seront uniquement acceptées pour les personnes inscrites dans Judobase pour l'événement.

Contact pour les visas :

Marie-Hélène Chisholm, event@judocanada.org

Le Canada n'a pas de bureau de visas dans tous les pays alors il est important que les délégués visitent le site Web du bureau canadien de visas responsable de leur demande de visa. L'information est accessible sur le site Web pour expliquer comment soumettre une demande de visa et les documents requis.

La durée du traitement de visas varie selon la période de l'année.

Les participants sont invités à faire une demande environ 12 semaines avant leur départ pour s'assurer de recevoir leur visa à temps.

Demandes électroniques

(e-Apps) Soumission à un centre de demande de visa (CDV)

(en personne ou par la poste)

Ce système permet aux clients de soumettre des demandes en ligne.

Les délégués qui choisissent de présenter une demande en ligne n'auront pas à soumettre leur passeport jusqu'à ce qu'un(e) agent(e) de visa lui demande.

Le bureau de visas enverra des directives au demandeur sur la façon et l'endroit d'envoyer leur passeport afin de compléter le traitement du visa. Les CDV sont des prestataires de service commerciaux autorisés par le Canada pour offrir des services particuliers auprès des demandeurs.

Les CDV offrent de nombreux services aux clients, notamment une aide pour remplir les formulaires, répondre aux questions et garantir que les demandes sont complètes.

Réduire les délais évitables ou les refus en raison de demandes incomplètes.

Les CDV servant de point de cueillette pour les demandeurs exigeant de produire des données biométriques.

Les CDV envoient les demandes aux bureaux de visas et transmettent les décisions aux demandeurs de façon sécurisée et confidentielle.

Les CDV ne traitent pas de demandes de visas et n'ont aucune autorité décisionnelle.

<https://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/visa.asp>

NOUVEAUTÉ – Données biométriques (expansion mondiale)

Selon votre nationalité, vous pourriez devoir fournir des données biométriques. Pour de plus amples renseignements pour savoir si vous devez partager des données biométriques, veuillez vous référer à notre fiche d'information sur les données biométriques.

<https://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp>

Autorisation de voyage électronique (AVE)

En date du 10 novembre 2016, les étrangers exemptés de visas doivent détenir une autorisation de voyage électronique (AVE) pour entrer au Canada par avion ou s'ils transitent par le Canada.

À l'exception des citoyens américains et des voyageurs détenteurs d'un visa canadien valide, les citoyens canadiens, notamment les détenteurs de double citoyenneté et les résidents permanents canadiens ne sont pas admissibles pour demander une AVE.

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave.html>

8. TRANSPORT

L'organisateur assurera le transport officiel des délégations participantes pendant la compétition. **Ce service de transport comprend les transferts à l'aéroport qui sont garantis seulement si les informations d'arrivée et de départ sont inscrites dans my.ijf.org avant la date limite.**

Les transferts pour cet événement seront organisés de/vers :

Aéroport	Aéroport international Montréal-Trudeau
Date limite	25 octobre 2023
Contact COL	Marie-Hélène Chisholm
Courriel COL	event@judocanada.org
Téléphone COL	+1 514 255 5836

9. HÔTELS

Toutes les délégations qui s'inscrivent à une compétition de IJF/CPJ doivent réserver leur hébergement dans l'un des hôtels officiels publiés dans le programme de la compétition. La réservation doit être effectuée auprès du COL (et non directement auprès de l'hôtel).

Tout dommage causé à la propriété de l'hôtel par le séjour d'une délégation nationale sera facturé à la fédération nationale et devra être payé en totalité. Les délégations sont priées de ne pas faire sécher leurs vêtements (y compris le judogi) et de ne pas s'entraîner dans les couloirs des hôtels officiels.

Date limite	15 octobre 2023
Contact COL	Marie-Hélène Chisholm
Courriel COL	event@judocanada.org
Téléphone COL	+1 514 255 5836

Note : Le COL fera de son mieux pour vous fournir votre premier choix d'hébergement, mais comme les chambres peuvent être limitées, cela ne peut pas être garanti. Après la date limite d'hébergement, les organisateurs ne peuvent pas promettre de chambres dans les hôtels détaillés dans ces grandes lignes et un autre hôtel officiel peut être ajouté.

HÔTEL A: HÔTEL UNIVERSEL MONTRÉAL	
Adresse	5000, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1V 1A1
Enregistrement	15:00



Départ	12:00
Arrivée anticipée / Départ tardif	Non

Tous les tarifs sont par personne et par nuit en dollars américains (\$US) et comprennent : l'hébergement, la nourriture (selon le tarif), le transport aller-retour de l'aéroport à l'hôtel, le transport aller-retour de l'hôtel au lieu de la compétition.

HÔTEL A: HÔTEL UNIVERSEL MONTRÉAL	
Type de chambre	Prix
Simple (sans repas)	230 \$
Simple PENSION COMPLÈTE	330 \$
Double (sans repas)	130 \$
Double PENSION COMPLÈTE	230 \$

HÔTEL B : AUBERGE ROYAL VERSAILLES	
Adresse	7200, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1N 1E7
Enregistrement	15:00
Départ	12:00
Arrivée anticipée / Départ tardif	Non

Tous les tarifs sont par personne et par nuit en dollars américains (\$US) et comprennent : l'hébergement, le transport aller-retour de l'aéroport à l'hôtel, le transport aller-retour de l'hôtel au lieu de la compétition.

HÔTEL B : AUBERGE ROYAL VERSAILLES	
Type de chambre	Prix



Simple (sans repas)	160 \$
Double (sans repas)	90 \$

IMPORTANT : Les réservations doivent être effectuées par l'intermédiaire du comité d'organisation de l'événement, sans exception. Réservations d'hôtel par courriel à l'adresse : event@judocanada.org

Afin d'optimiser votre hébergement et votre séjour, il est important que vous nous fassiez parvenir le nombre d'athlètes et de membres de la délégation avant le 15 octobre.

La réservation minimale **est de trois (3) nuits par personnes inscrites dans judobase**. L'arbitre désigné par l'IJF/CPJ n'est pas inclus dans ce calcul.

PAIEMENT

Les paiements se font en espèces et en dollars américains. Nous acceptons les virements bancaires et le paiement à l'arrivée pour autant que vous ayez réservé une chambre. Afin d'optimiser votre hébergement et votre séjour, il est important que vous nous fassiez parvenir le nombre d'athlètes et de membres de la délégation avant le **15 août**.

Selon le règlement de l'IJF promulgué le 2 décembre 2012 à Tokyo, « le pays organisateur ne doit pas demander de frais de pénalité pour les pays participants qui ne peuvent pas effectuer de virements bancaires, mais qui peuvent payer en espèces à l'arrivée. » Les pays qui ne peuvent pas effectuer de virements bancaires doivent informer les organisateurs suffisamment à l'avance qu'ils paieront en espèces à leur arrivée.

Toutes les commissions bancaires et tous les frais de transfert bancaire doivent être payés par la fédération nationale participante à la banque suivante :

Nom de la banque	Banque Nationale du Canada
Adresse de la banque	5880, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec)
Code BIC	BNDC CA MM INT
Numéro de compte	0011862
Code de la banque	CC0006
Transit de la succursale	11871



Bénéficiaire	Judo Canada
Adresse du bénéficiaire	4545, Pierre de Coubertin, Montréal (Québec) H1V 3N7
Titre du paiement	No. de facture et pays

Si le paiement est effectué par virement bancaire, les informations bancaires doivent être insérées correctement et complètement dans le document de virement et toute procédure relative à la modification du virement bancaire doit être effectuée avant l'arrivée. Les délégations doivent s'assurer que tous les frais bancaires sont payés à la fin afin que les organisateurs reçoivent le montant exact des fonds sans déductions. La délégation doit disposer d'une preuve de virement bancaire à son arrivée.

Les pays doivent informer les organisateurs du nombre de participants avant la date limite. Les éventuelles réservations de chambres supplémentaires au moment de l'enregistrement seront également majorées de 10 %. Les chambres non réservées seront facturées à 100 % des frais d'hôtel. Il n'est pas possible d'annuler une chambre au moment de l'enregistrement.

En cas d'annulation des chambres, le Comité d'organisation a le droit de facturer les frais suivants :	
Sans remboursement, 100 % des frais d'hôtel doivent être payés à compter du :	1 ^{er} novembre 2023
En cas de remboursement de 50 %, 50 % des frais d'hôtel doivent être payés à compter du :	15 octobre 2023
Les annulations avec remboursement sont autorisées jusqu'au :	1 ^{er} octobre 2023

10. ENTRAÎNEMENT

L'entraînement pendant la compétition relève de la responsabilité de la fédération organisatrice. La planification et la programmation des séances d'entraînement seront organisées en tenant compte des demandes formulées quotidiennement par les délégations, sur la base du principe « premier arrivé, premier servi ». Pour réserver un entraînement, veuillez contacter le COL.

Lieu d'entraînement	Centre national d'entraînement
----------------------------	--------------------------------



Adresse	4545, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal (Québec) H1V 3N7
Dates d'entraînement	13 au 15 novembre 2023
Contact	L'horaire du camp d'entraînement sera distribué au moment de l'accréditation.

11. MÉDAILLES

Première place - Médaille d'or

Deuxième place - Médaille d'argent

Troisièmes places (x2) - Médailles de bronze

12. DOPING CONTROL

Le contrôle antidopage comprendra : **quatre (4) hommes et quatre (4) femmes.**

Les concurrents doivent se présenter au poste de contrôle antidopage immédiatement après avoir signé le formulaire de notification.

Conformément à l'art. 5.4.4, avant le contrôle antidopage, les athlètes peuvent participer à la cérémonie de remise des prix et remplir leurs engagements vis-à-vis de la presse ou recevoir un traitement médical si nécessaire.

Les concurrents sélectionnés seront constamment accompagnés par un(e) accompagnateur(trice) officiel(le) (désigné(e) par le comité d'organisation) à partir du moment de la notification jusqu'à l'arrivée au poste de contrôle antidopage. Une personne au choix de l'athlète (médecin de l'équipe, entraîneur(e), préparateur(trice) physique, chef de délégation, etc.) CPJ/OJU se réserve le droit d'évaluer tout(e) athlète participant(e) au-delà de la sélection ci-dessus au cours d'une compétition.

Tous les contrôles supplémentaires sont considérés comme des contrôles en compétition. L'IJF peut, à sa discrétion, autoriser les autorités de contrôle à aussi effectuer des contrôles hors compétition.

13. AFFILIATION À LA CPJ

Tous les participants à ces événements membres de la CPJ doivent être enregistrés et affiliés avant d'arriver à l'événement. Chaque personne sans exception qui apparaît dans le registre officiel doit avoir une affiliation

valide, ce qui peut être fait individuellement ou en tant que fédération via <http://panamjudo.org/> section affiliations. Vous devez être en possession de votre affiliation actuelle pour recevoir votre accréditation.

Coût de l'affiliation : 100,00 \$US*. L'affiliation doit être payée en ligne ; aucun paiement en espèces ne sera accepté au moment de l'inscription à l'événement.

***Valable pour un exercice fiscal**

14. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Tous les représentants des médias locaux et internationaux participant à l'événement décrit dans ces grandes lignes doivent respecter et accepter l'autorité des officiels de l'IJF, les statuts de l'IJF, les règles sportives et organisationnelles de l'IJF (SOR, <https://www.ijf.org/ijf/documents/24>) et les règles antidopage de l'IJF (<https://www.ijf.org/ijf/documents/17>). Les personnes considérées comme ayant agi à l'encontre de l'IJF, de ses principes ou de ses objectifs devraient faire l'objet d'une suspension ou d'une expulsion de la compétition et/ou d'une annulation de leur carte d'accréditation.

ASSURANCE

Chaque fédération nationale est directement responsable de ses athlètes (contrôle de la non-grossesse et contrôle du sexe). La fédération nationale doit assumer l'entière responsabilité de l'assurance accident et de l'assurance maladie, ainsi que les responsabilités civiles pendant toutes les compétitions de l'IJF/CPJ pour tous ceux dont elle est responsable. Les fédérations nationales sont responsables de fournir des garanties d'assurance à leurs délégués pendant toute compétition. Le comité d'organisation de la compétition et la CPJ/IJF ne sera pas responsable en l'absence d'assurance.

Le comité de l'événement et la CPJ/IJF n'ont aucune responsabilité pour toute réclamation de blessure, de maladie ou de décès résultant du voyage et de la participation à cet événement. Tous les soins médicaux ultérieurs ou extraordinaires, tels que les blessures et/ou les maladies nécessitant une hospitalisation, des traitements, des interventions chirurgicales et des médicaments, seront pris en charge, en termes de coûts, par la fédération de chaque pays. Par conséquent, toutes les délégations et tous les judokas participants dégagent les organisateurs de l'événement de toute responsabilité en cas de mésaventure, de blessure, d'accident, de maladie ou de décès pouvant survenir à l'intérieur ou à l'extérieur du site de compétition ou pendant les déplacements et les transferts liés à cet événement.

RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS

Il est souligné et une attention particulière est demandée à toutes les délégations en ce qui concerne le fait que chaque fédération nationale est responsable de ses compétiteurs. Le contrôle de la grossesse relève de

la responsabilité de chaque fédération nationale, qui doit assumer toutes les responsabilités, ainsi que les responsabilités civiles, pour ses concurrents et ses officiels, en conséquence de ce qui précède.

Dans le cas d'une action judiciaire, quasi judiciaire, administrative ou réglementaire dans laquelle une fédération nationale membre et/ou la Confédération panaméricaine de judo doit investir des ressources pour se défendre et/ou défendre le sport du judo, la fédération nationale membre assumera la responsabilité d'indemniser et de dégager la Confédération panaméricaine de judo de toute action en justice, de tout coût et de toute répercussion pouvant résulter de l'action en justice.

Si une fédération nationale affiliée renonce à indemniser la Confédération panaméricaine de judo pour toute répercussion, y compris, mais sans s'y limiter, le paiement de dommages-intérêts contre la Confédération panaméricaine de judo et/ou les frais juridiques encourus par la Confédération panaméricaine de judo dans sa défense qui augmente par des procédures judiciaires, alors la Confédération panaméricaine de judo suspendra la fédération nationale affiliée de toutes les activités de la Confédération panaméricaine de judo.

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES DONNÉES/PHOTOGRAPHIES/VIDÉOS/FILMS

Les délégués inscrits par leur fédération nationale à des compétitions de l'IJF/CPJ/OJU autorisent l'IJF/CPJ/OJU et ses partenaires médiatiques à utiliser leur contenu, y compris des données, des résultats en direct, des photos et/ou des enregistrements vidéo (ci-après dénommés « médias »). Ces médias peuvent être obtenus auprès des fédérations nationales et de l'IJF/CPJ/OJU. Les médias peuvent être utilisés dans des formats imprimés et numériques, y compris des publications imprimées, des sites Web, du marketing électronique, des affiches, des bannières, de la publicité, des films, des émissions, des médias sociaux, à des fins éducatives et autres.

Si un(e) délégué(e) ne donne pas son consentement à l'utilisation de données, de photographies, de vidéos et de films, la fédération nationale doit informer l'International Judo Federation en écrivant à registration@ijf.org et la CPJ à info@panamjudo.org.

RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION

La compétition se déroulera conformément aux SOR de l'IJF (<https://www.ijf.org/ijf/documents/21>) et aux règles antidopage de l'IJF (<https://www.ijf.org/ijf/documents/17>).

Système de compétition pour les épreuves de l'**OPEN PANAMÉRICAIN** : Repêchage de quarts de finale (huit derniers) pour les catégories de six athlètes/équipes ou plus et le système à petit chiffre pour le classement mondial de l'IJF pour les catégories de cinq athlètes ou moins, durée des épreuves : quatre (4) minutes (temps réel).



- Femmes : -48kg, -52kg, -57kg, -63kg, -70kg, -78kg, +78kg
- Hommes : -60kg, -66kg, -73kg, -81kg, -90kg, -100kg, +100kg

INSCRIPTION

Seules les inscriptions des fédérations nationales de judo membres de l'IJF/CPJ seront acceptées.

Les athlètes ne peuvent s'inscrire QUE dans une seule catégorie de poids par épreuve. Chaque personne ne peut jouer qu'un seul rôle (athlète, entraîneur(e), arbitre, officiel(le) d'équipe, etc.) par épreuve.

La fédération nationale est responsable de l'obtention de l'approbation légale et de l'autorisation pour les athlètes mineurs de participer aux compétitions. Quand il/elle voyage avec des mineurs, l'officiel(le)/entraîneur(e) de l'équipe doit être en possession de tous les documents nécessaires l'autorisant à agir au nom des parents/tuteurs « *in loco parentis* ». Ceci s'applique aussi au contrôle antidopage. La fédération nationale doit s'assurer que les athlètes mineurs ont l'autorisation de leurs parents ou tuteurs pour se soumettre à des contrôles.

Open panaméricain

Aucune limite d'inscription d'athlète par catégorie de poids

ACCREDITATIONS

L'accréditation et la délivrance des accréditations seront effectuées conformément au protocole de santé COVID-19 les jours où ils participent au programme. L'accréditation se fera par le biais d'un système de roulement.

Le/la chef de délégation de chaque fédération nationale doit se présenter à l'heure pour accréditer l'arrivée de tous les athlètes et délégués. Tout retard ou absence au contrôle d'accréditation entraînera l'exclusion de tous les concurrents du tirage au sort et de l'épreuve.

Tous les concurrents, techniciens et délégués recevront des cartes d'accréditation qu'ils devront porter à tout moment. Les passeports de tous les participants doivent être disponibles à tout moment, si nécessaire.

Nombre d'officiels accrédités en fonction des athlètes inscrits à la compétition (y compris les officiels d'équipe, les entraîneurs, les médecins et les physiothérapeutes) :

- Un à quatre (1 à 4) concurrents = trois (3) officiels.
- Cinq à neuf (5 à 9) concurrents = cinq (5) officiels.
- 10 concurrents ou plus = sept (7) officiels.



Les accréditations du président de la fédération nationale, de l'arbitre et du/de la judoka ne sont pas incluses dans le calcul précédent. Les frais pour les officiels supplémentaires (qui doivent être enregistrés par la CPJ) s'élèvent à 100,00 \$US chacun et seront payés au Comité d'organisation local. Le remplacement d'une accréditation perdue ou oubliée coûtera 50,00 \$US à payer à la CPJ.

TIRAGE

Les huit meilleurs athlètes au maximum parmi les athlètes inscrits dans chaque catégorie de poids seront classés en fonction de leur position dans le classement mondial de l'IJF.

JUDOGI OFFICIEL

Les athlètes doivent concourir en portant un judogi approuvé par l'IJF (blanc et bleu) provenant de l'un des fournisseurs officiels suivants : www.ijf.org/supplier-list Pour plus d'informations sur les règles du judogi, veuillez vous référer au SOR de l'IJF (<http://www.ijf.org/ijf/documents/21>).

NUMÉRO DE DOSSARD OFFICIEL DE L'IJF

Chaque compétiteur est tenu de coudre au dos de son judogi un numéro de dossard comportant son nom de famille et l'abréviation du Comité national olympique. Le nom de famille (et toute partie du prénom) dans le numéro de dossard doit avoir les mêmes lettres que celles enregistrées dans judobase puisque les informations pour les accréditations, les graphiques TV, le tableau d'affichage, etc. sont fournies à partir de cette base de données. Le haut du numéro de dossard doit être fixé horizontalement et au centre à trois (3) cm de la base du cou.

Le numéro de dossard ne peut être commandé que sur www.officialbacknumber.com ou www.mybacknumber.com.

PRÉ-CONTRÔLE DU JUDOGI ET DU NUMÉRO DE DOSSARD

La commission de l'éducation contrôlera le numéro de dossard de la veste de judogi la veille de la compétition. Le processus de vérification commencera une demi-heure avant la pesée non officielle et se terminera en même temps que la pesée officielle (voir l'horaire pour les heures). Le numéro de dossard et la publicité doivent être conformes aux règlements actuels de l'IJF en matière de judogi.

Le contrôle du judogi sera effectué avant chaque compétition.

PESÉE

La pesée se déroulera conformément aux SOR de l'IJF. La pesée officielle des athlètes aura lieu la veille de la compétition (voir le programme pour les horaires).

POINTS AU CLASSEMENT MONDIAL (WRL)

Un(e) athlète n'entre en compétition qu'une fois qu'il/elle a passé la pesée officielle.

Si un(e) athlète passe la pesée officielle et reste seul(e) dans la catégorie, il/elle obtiendra les points de classement de participation, le cas échéant.

Tout(e) athlète qui ne se présente pas au tapis pour une compétition verra son nom barré sur la feuille de tirage au sort. Votre adversaire doit s'approcher du tapis et saluer. Il/elle sera déclaré(e) vainqueur par *fusen-gachi* et se verra attribuer des points WRL.

ENTRAÎNEUR(E)

Le code de conduite des entraîneurs doit être strictement respecté, y compris le code vestimentaire, et doit être conforme aux normes de l'IJF.

- Tirage : (en cas de présence) costume officiel (veste, pantalon, chemise et cravate pour les hommes; veste, pantalon/jupe/robe, chemise pour les femmes) et chaussures propres (pas d'espadrilles ni de sandales).
- Manches préliminaires : chandail de l'équipe nationale, doit porter un pantalon qui descend jusqu'aux chaussures. Les entraîneurs peuvent porter un chandail national officiel à manches courtes ou longues et des chaussures de sport (pas de sandales).
- Pour le bloc final : costume formel (veste, pantalon, chemise et cravate pour les hommes; veste, pantalon/jupe/robe, chemise pour les femmes) et chaussures propres (pas d'espadrilles ni de sandales).

Si un(e) entraîneur(e) donne des instructions pendant le combat (« *no mate* »), il reçoit un premier avertissement. En cas de récidive, il/elle sera exclu de l'aire de compétition. Toute attitude contraire à l'esprit du judo sera sanctionnée. Si un(e) entraîneur(e) ne respecte pas ces règles, il/elle peut être exclu(e) de l'aire de compétition. Si l'entraîneur(e) persiste dans son comportement en dehors de l'aire de compétition, il/elle pourra être sanctionné(e) et expulsé(e) de l'enceinte du tournoi.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

- Tout(e) concurrent(e) ayant remporté une médaille doit assister à la cérémonie et recevoir la médaille en personne. Si un(e) athlète est absent(e) de la cérémonie de remise des médailles pour une raison non valable, il/elle perdra son droit à la médaille.
- Les athlètes doivent assister à la cérémonie de remise des médailles pieds nus, sans chapeau, casquette ni autre couvre-tête et en portant leur judogi blanc approuvé par l'IJF et conforme aux règles de l'IJF en matière de judogi, en accordant une attention particulière à la règle relative à la publicité. S'il n'est pas propre, il doit porter un judogi de réserve.



PJC

OPEN PANAMÉRICAIN
MONTRÉAL 2023

- Il est strictement interdit aux concurrents d'apporter leur drapeau national ou toute autre identification similaire sur le podium. Toute démonstration religieuse, politique, personnelle ou commerciale, ou l'utilisation d'un chapeau ou d'un autre couvre-tête ou de tout autre gadget est interdite.
- Les athlètes doivent aussi être disponibles pour des entrevues après la dernière cérémonie de remise des prix si l'équipe de presse de l'IJF/CJP le demande.